

DEC161424DR15

Décision portant nomination de M. Alain QUEFFELEC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5199 intitulée De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (PACEA)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5199 intitulée De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (PACEA) et nommant Mme Anne DELAGNES en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5199 en octobre 2015 ;

Considérant que M. Alain QUEFFELEC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 4 au 6 avril 2016 et du 30 mai au 1^{er} juin 2016

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain QUEFFELEC, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5199 intitulée De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (PACEA), à compter du 2 juin 2016.



M. Alain QUEFFELEC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain QUEFFELEC, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 juin 2016

La directrice de l'unité
Anne DELAGNES

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL